

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DAC 106 Subventions (30.000 euros) aux associations Studio des variétés et Fama.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention aux associations Studio des variétés et Fama ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine ROLLAND, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Studio des variétés, 20, Passage Thiéré 75011 Paris, au titre du Pôle artistes parisiens en 2020. Paris Assos 35421 - 2020_04592

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à l'association Fama, 6, rue de Jarente 75004 Paris, pour l'organisation de la 23e édition du festival Paris Banlieues Tango en 2020. Paris Assos 16717 - 2020_10035

Article 3 : La dépense correspondante, soit 30.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO